

# Carmignac Portfolio Grande Europe

## Approche d'investissement

Document promotionnel relatif à Carmignac Portfolio, SICAV de droit Luxembourgeois et OPCVM conforme à la Directive Européenne 2009/65/CE, telle que modifiée et complétée et plus particulièrement à **Grande Europe, compartiment de la SICAV.**

Ce document est exclusivement adressé à **des investisseurs de détail** au sens de la directive 2014/65/EU (MiFID II) **en Belgique.** Veuillez vous référer aux Informations Importantes ainsi qu'aux informations sur la Belgique à la fin du document.

Carmignac Portfolio Grande Europe sera mentionné en tant que « Fonds » dans cette présentation.

# Table des matières



## 1. Caractéristiques de Carmignac Portfolio Grande Europe

- ▶ Objectifs et politique d'investissement
- ▶ Evolution de la Valeur Nette d'Inventaire
- ▶ Risques
- ▶ Principales caractéristiques



## 2. Approche d'investissement



## 3. Informations importantes pour les investisseurs en Belgique



# Carmignac Portfolio Grande Europe

## 1. Caractéristiques

# Objectifs et approche de Carmignac Portfolio Grande Europe (Le « Fonds<sup>(1)</sup> »)

## OBJECTIFS DE SURPERFORMANCE DE SON INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'objectif du compartiment est surperformer son indicateur de référence, **Stoxx 600 NR (EUR)<sup>(2)</sup>**, sur une durée supérieure à 5 ans et d'obtenir une croissance du capital à long terme.

**Politique d'investissement :** Ce Compartiment est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du Compartiment est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du Compartiment ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

Le compartiment est un compartiment d'actions européennes principalement investi en actions des pays membres de l'Union Européenne et, dans la limite de 10%, en actions de pays non membres ou candidats à l'adhésion auxquels s'ajoutent la Turquie et la Russie. Les actifs qui ne seront pas investis en actions des pays définis précédemment, seront placés de préférence, mais sans que cela ne soit systématique, en valeurs mobilières internationales.

Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative<sup>(3)</sup>» entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

## PRISE EN COMPTE NOTAMMENT DES CRITÈRES ESG

Les décisions en matière de sélection des titres du compartiment s'appuient également sur une analyse financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

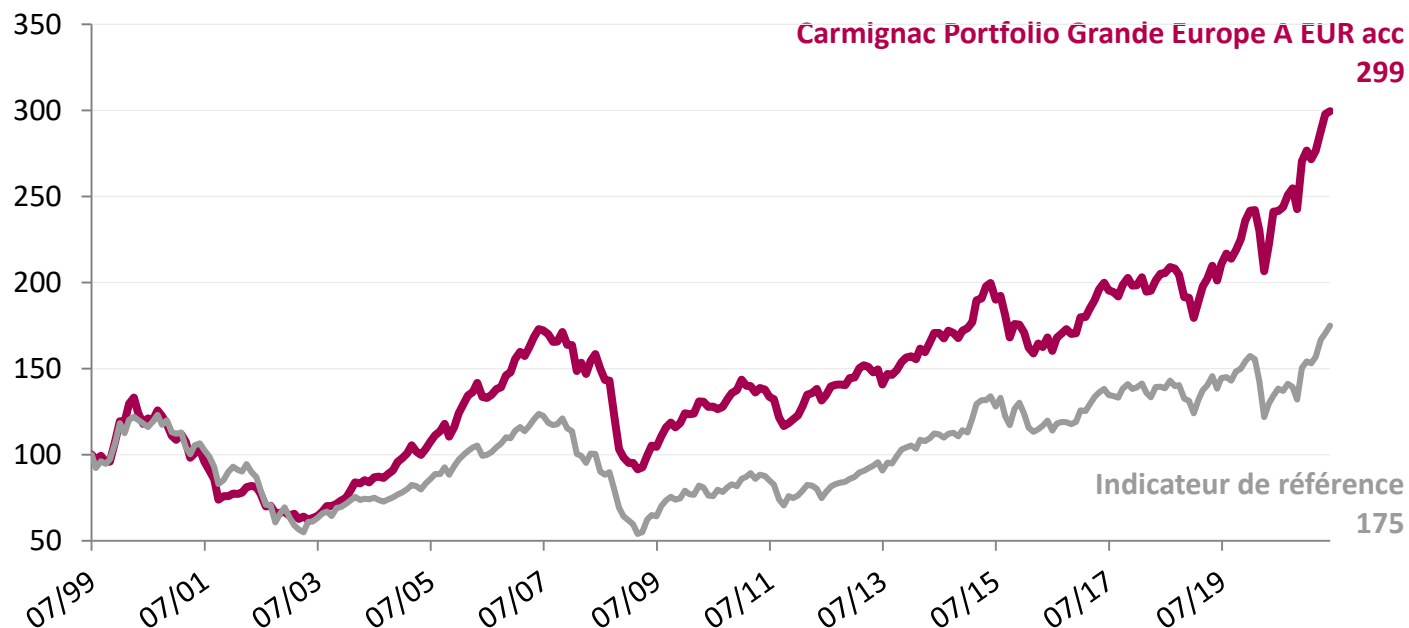
(1) Grande Europe est le compartiment de la SICAV – OPCVM de droit Luxembourgeois. Carmignac Portfolio Grande Europe sera mentionné en tant que « Fonds » dans cette présentation. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement du compartiment soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Vous pouvez ne pas récupérer l'entièreté du capital investi.

(2) Stoxx 600 NR (USD) est l'indicateur de référence calculé dividendes nets réinvestis.

(3) Méthode de détermination de la valeur d'un actif qui tient compte de la valeur d'actifs similaires.

# Evolution de la Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

Évolution de la VNI de la classe A EUR Acc depuis sa date de lancement (01/07/1999) au 31/05/2021 (en €; base 100)



**Indicateur de référence** : Stoxx 600 NR (EUR) (dividendes nets réinvestis).

Les valeurs passées ne préjugent pas des valeurs futures. Les valeurs affichées sont calculées dans la devise de référence de la classe, dividendes réinvestis. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant. Les valeurs nettes sont obtenues après déduction des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge.

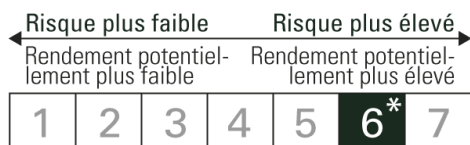
Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, les indices «actions» des indicateurs de référence sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode de chaînage.

La gestion de cette classe n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence. **Les performances de cet indicateur ne préjugent pas des performances futures de la classe.**

Source : Carmignac au 31/05/2021

# Risques principaux

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### \* Pour la classe A EUR ACC

Le profil peut varier de 1 à 7, une catégorie 1 correspondant à un risque plus faible et un rendement potentiellement plus faible et une catégorie 7 correspondant à un risque plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Une catégorie 4-5-6-7 implique une forte à très forte volatilité, impliquant des fortes à très fortes variations de prix pouvant entraîner des pertes latentes à court terme.

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle sur une période de 5 ans et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

## RISQUES NON SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE PAR L'INDICATEUR

- ▶ **RISQUE DE CONTREPARTIE** : Risque de subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

## RISQUES INHÉRENTS

- ▶ **RISQUE ACTIONS** : Risque que les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société impactent la performance.
- ▶ **RISQUE DE CHANGE** : Risque lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation de l'OPCVM.
- ▶ **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Cette part/classe ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté de votre capital investi.

Pour plus d'informations sur les risques de la part/classe, vous devez vous référer au prospectus et plus particulièrement à la section « Profil de risque » ainsi qu'au document d'information clé pour l'investisseur.

# Caractéristiques de Carmignac Portfolio Grande Europe

Durée minimum de placement recommandée : 

Carmignac Portfolio Grande Europe						
Structure	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois					
Forme juridique	Carmignac Gestion Luxembourg S.A					
Société de Gestion	Luxembourg					
Domicile	Indéterminée					
Durée du produit	Journalier du lundi au vendredi					
Fréquence de valorisation	862 M€ (31/05/2021)					
Actifs nets						
Part	A EUR Acc	A EUR Ydis	A CHF Acc Hdg	A USD Acc Hdg	F EUR Acc	F EUR Ydis
Devise	EUR	EUR	CHF	USD	EUR	EUR
ISIN	LU0099161993	LU0807689152	LU0807688931	LU0807689079	LU0992628858	LU2139905785
Minimum de souscription initiale	1 part	1 part	1 part	1 part	1 part	1 part
Politique de distribution	Capitalisation	Distribution	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution
Frais d'entrée maximum	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Frais de sortie	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Frais de gestion fixe	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	0.85%	0.85%
Frais courant hors frais de performance	1.79%	1.79%	1.79%	1.8%	1.14%	1.15%
Commission de performance	20% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence en cas de performance positive					
Commission de performance facturée au titre du dernier exercice	3.82% (31/12/2020)	3.26% (31/12/2020)	3.96% (31/12/2020)	4.05% (31/12/2020)	3.47% (31/12/2020)	1.67% (31/12/2020)
Précompte mobilier	—	30% sur le montant des distributions	—	—	—	30% sur le montant des distributions
Taxe à la sortie	—					
Taxe sur Opération Boursière (TOB)	1.32% (max. 4000 €)	—	1.32% (max. 4000 €)	1.32% (max. 4000 €)	1.32% (max. 4000 €)	—

- **Enregistrement à la distribution en Belgique** : Les parts/classes sont autorisées à la distribution à des investisseurs de détail en Belgique.
- Le **distributeur** en Belgique des OPCVM de la gamme Carmignac peut être Carmignac Gestion S.A. ou Carmignac Gestion Luxembourg S.A. Le **gestionnaire financier** peut être Carmignac Gestion S.A., Carmignac Gestion Luxembourg S.A. et/ou leurs succursales. Veuillez vous référer au prospectus pour obtenir davantage de détails.
- **Frais** : Afin de connaître les frais réels prélevés par chaque distributeur, veuillez vous référer à sa propre grille tarifaire. Des frais de conservation annuels (droit de garde) peuvent être prélevés par votre teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre, pour les connaître veuillez vous renseigner auprès de lui.
- **Taxation en Belgique** : Le régime fiscal ci-dessus s'applique habituellement en Belgique aux personnes physiques résidant en Belgique qui n'affectent pas les Fonds à leurs activités professionnelles et qui les acquièrent, détiennent et cèdent dans le cadre de la gestion normale de leur patrimoine privé. Veuillez vous référer à votre conseiller financier/fiscal ou vous référer au simulateur/calculateur fiscal mis à votre disposition sur le site internet de Carmignac ([www.carmignac.be/fr/simulateur-fiscal](http://www.carmignac.be/fr/simulateur-fiscal)).
- **Durée minimum de placement recommandée** : Cette part/classe pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le délai recommandé. Cette référence au profil d'investisseur ne constitue pas un conseil en investissement. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans un OPCVM dépend de votre situation personnelle et doit être envisagé au regard de votre portefeuille global.
- **Actifs nets** : Terme comptable qui fait référence à l'ensemble des actifs détenus par l'entreprise, après y avoir soustrait l'ensemble des dettes actuelles ou potentielles. Les actifs nets présentés dans les caractéristiques sont calculés à la fin du mois indiqué

Si la devise de référence du fonds diffère de celle de l'investisseur, les variations du taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des titres détenus et sur les revenus perçus.



# Carmignac Portfolio Grande Europe

## 2. Approche d'investissement



# Politique d'investissement répondant notamment à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

## Répartition du portefeuille au 31/05/2021

Carmignac Portfolio Grande Europe		
ESG Rating Leader (bonne à très bonne prise en compte des critères ESG)	AAA	32.9%
	AA	25.4%
ESG Rating Average (moyenne prise en compte des critères ESG)	A	30.1%
	BBB	6.2%
	BB	1.1%
ESG Rating Laggard (très faible prise en compte des critères ESG)	B	0%
	CCC	0%
Proportion des actifs ESG		95.7%
Proportion des titres non pris en compte dans la notation effectuée par les tiers		4.3%



Carmignac Portfolio Grande Europe a un portefeuille investissant à :

- ▶ **58.3%** dans des titres dont la notation ESG est bonne (AAA, AA)
- ▶ **37,4.8%** dans des titres dont la notation ESG est moyenne (A, BBB, BB)

Au total:

- ▶ **95.7%** dans des titres dont la notation ESG est bonne (AAA, AA) et moyenne (A, BBB, BB)

La répartition / allocation du portefeuille à vocation à évoluer.

Source: MSCI ESG rating au 31/05/2021. MSCI évalue les titres des entreprises sur une échelle allant de "AAA" à "CCC" en fonction de leur exposition aux risques Economiques, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leur industrie et à leur capacité à gérer ces risques par rapport à leur concurrents. AAA est la meilleure note (prise en compte à 100 % des critères ESG) et CCC la plus mauvaise (prise en compte très faible des critères ESG). Cette notation est présentée sous forme de 3 type d'évaluation: Leader (note: AAA et AA), Average (note: A, BBB et BB) et Laggard (note: B, CCC). Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée veuillez vous référer au lien suivant : <https://www.msci.com/documents/10199/123a2b2b-1395-4aa2-a121-ea14de6d708a>

L'obtention de scores MSCI ESG Rating par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site [www.fsma.be/fr/finance-durable](http://www.fsma.be/fr/finance-durable)

# Une approche d'investissement répondant notamment à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

## CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

**Environnement** : Prise en compte de l'impact environnemental des entreprises et de leur capacité à proposer des produits et services permettant de minimiser celui-ci. Les problématiques environnementales peuvent porter sur le traitement des émissions de carbone, la pollution, les déchets ou encore la consommation d'eau.

## CRITERES SOCIAUX

**Social** : Surveillance de l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients) et identification des attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Dans ce domaine, les problématiques peuvent porter sur tous types d'abus en matière d'emploi, la rotation du personnel, la diversité, la santé et la sécurité au travail, la répartition des revenus, ou encore la sécurité des produits.

## CRITERES DE GOUVERNANCE

**Gouvernance** : Intégration de la valeur ajoutée des entreprises qui encouragent une gouvernance éthique. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la fraude et la corruption, l'implication des gouvernements et l'impact sur la gestion de la société, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou encore les pratiques anticoncurrentielles.

**Les décisions en matière de sélection des titres du fonds s'appuient sur une analyse financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.**

### Comment?

- ▶ Prise en compte des critères ESG dans le processus d'analyse des sociétés et de décisions en matière d'investissement.
- ▶ Impacter positivement la société en privilégiant les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux.
- ▶ Minimiser l'impact sur l'environnement avec un portefeuille à empreinte carbone réduite.
- ▶ Identification et exclusion des secteurs controversés.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

# Listes d'exclusion des sociétés controversées

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

## 1. Liste d'exclusion globale

Exclusions	Alertes « controverses »
<p><b>Exigences règlementaires : interdiction d'effectuer des transactions</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Exclusion de toutes les sociétés d'armement controversé</li><li>✗ Exclusion des producteurs de tabac</li><li>✗ Exclusion des producteurs de charbon<sup>(1)</sup></li><li>✗ Exclusion des sociétés russes sanctionnées</li><li>✗ Exclusion pour violation du <i>Patriot Act</i><sup>(2)</sup> américain</li><li>✗ Exclusion pour violation des Droits de l'Homme</li><li>✗ Exclusion pour violations du traité d'Oslo/Ottawa<sup>(3)</sup></li></ul>	<p><b>Pas d'interdiction d'effectuer des transactions mais suivi continu du département de conformité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Sociétés dans le secteur du nucléaire</li></ul>

Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement

## 2. Exclusions supplémentaires pour Carmignac Portfolio Grande Europe

Nos restrictions sur l'Energie et l'Ethique reflètent les normes de qualité du label ISR Belge<sup>(7)</sup>

Politique d'exclusions énergétique	Politique d'exclusions éthique
<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Entreprises de production de <b>charbon</b> avec plus de 5% des ventes directement issues de l'extraction du charbon</li><li>✗ Sociétés dont plus de 1% de la production totale dérive <b>d'énergies non-conventionnelles</b><sup>(4)</sup></li><li>✗ Entreprises de production d'énergie conventionnelle<sup>(5)</sup> doivent avoir au minimum 40% de chiffre d'affaires provenant du Gaz et/ou d'énergies renouvelables<sup>(6)</sup></li><li>✗ Les <b>entreprises de production d'énergies pétrolières</b> conventionnelles sont exclues</li><li>✗ Entreprises de production d'énergie ne peuvent excéder 429 gCO<sub>2</sub>/kWh d'intensité carbone<sup>(8)</sup> ou, si les données ne sont pas disponibles :<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Energie à Gaz</b> – 30% production ou chiffre d'affaires</li><li>• <b>Energie au Charbon</b> – 10% production ou chiffre d'affaires</li><li>• <b>Energie Nucléaire</b> – 30% production or chiffre d'affaires</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Toutes sociétés <b>d'armement controversé</b></li><li>✗ Sociétés <b>d'armement conventionnelles</b> (maximum 10% chiffre d'affaires)</li><li>✗ <b>Tous producteurs de tabac</b></li><li>✗ <b>Exclusions basées sur les principes universels de l'UN Global Compact</b> relatifs aux droits de l'homme, le travail, l'environnement et lutte contre la corruption</li><li>✗ <b>Divertissement pour adultes</b> (maximum 2% du chiffre d'affaires)</li><li>✗ Sociétés de jeux d'argent et de hasard (minimum 2% du chiffre d'affaires)</li></ul>

Les listes d'exclusions supplémentaires sont mises à jour trimestriellement

(1) Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus. (2) Loi anti-terroriste votée par le Congrès américain en réaction aux attaques du 11-Septembre 2001. Elle se traduit par un niveau accru de diligence sur tous les comptes existant dans les juridictions ne luttant pas assez contre le blanchiment d'argent. (3) Traité d'Oslo : Accord de paix jamais conclu entre Israéliens et Palestiniens; Traité d'Ottawa : Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. (4) Ces entreprises sont codées comme des exclusions dans les systèmes de négociation de Carmignac, car l'objectif n'est pas de financer des entreprises qui tirent leurs revenus uniquement de ces activités sans prévoir la transition énergétique. En attendant des mesures et des données crédibles, fiables et suffisamment disponibles sur la mesure dans laquelle les entreprises pétrolières et gazières classiques sont alignées sur l'objectif de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2°C, les entreprises sont évaluées au cas par cas. (5) Sources d'extraction d'énergie conventionnelles: pétrole et gaz. (6) Energies renouvelables: biocarburant, éolien, solaire, houlomoteur, géothermique, hydroélectrique, marémoteur. (7) Le label ISR Belge n'a pas été approuvé par la FSMA et ne respecte pas nécessairement à ce jour les obligations qui s'applique à celui-ci en vertu des futures règlements européens. (8) L'intensité en carbone est le rapport des émissions de CO<sub>2</sub> à la production de l'entreprise.



# Carmignac Portfolio Grande Europe

3. Informations importantes pour les investisseurs en Belgique

# Caractéristiques de Carmignac Portfolio Grande Europe

## Informations spécifiques à la Belgique

### **DOCUMENTS ET INFORMATIONS EN BELGIQUE**

---

- ▶ Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID), les valeurs liquidatives, le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles en **français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion**, tél +352 46 70 60 1 ou auprès de **Caceis Belgium S.A.** qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles.
- ▶ **Toute décision d'investissement doit se faire après avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur (et en particulier le prospectus et le KIID du produit concerné).**
- ▶ **Toute réclamation** peut être transmise à l'attention du service de Conformité CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme - 75001 Paris – France, ou à l'adresse [complaints@carmignac.com](mailto:complaints@carmignac.com) ou auprès du service de plainte officiel en Belgique, sur le site [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)

# Informations importantes

Ce document constitue une communication marketing publiée par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille supervisée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A. société de gestion de fonds d'investissement supervisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac.

Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être interprétées comme un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. Les informations et opinions contenues sur ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Les informations présentées sont susceptibles d'être changées sans préavis. Veuillez-vous référer à votre conseiller financier et fiscal pour vous assurer de l'adéquation des produits présentés par rapport à votre situation personnelle, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement.

Ce fonds ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. Person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et FATCA.

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de Carmignac Gestion et Carmignac Gestion Luxembourg.

## **CARMIGNAC GESTION**

24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMFSA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

## **CARMIGNAC GESTION Luxembourg**

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549